

RIEN N'EST ECRIT D'AVANCE

Le drame qui frappe le Japon, les populations du Maghreb et du Moyen-Orient qui se soulèvent, se chargent de nous le rappeler. Après que le nord de la troisième puissance économique mondiale ait été ravagé par le séisme le plus puissant depuis 140 ans, le fléau nucléaire de Fukushima pèse au gré des vents sur la population. Moyens de communication coupés, infrastructures routières dévastées, destruction de l'appareil productif, effondrement de la bourse de Tokyo... en quelques jours c'est toute l'économie japonaise qui est mise à terre.

Le contraste entre le désespoir des populations japonaises et la fabuleuse vague d'espoir en Tunisie, Egypte... portée notamment par la jeunesse exclue du travail et des sphères de responsabilité, est saisissant. Relayées médiatiquement et favorisées par les réseaux sociaux, les luttes des populations, difficiles et meurtrières, notamment en Libye, font mentir les présupposés déterminismes avec une rare célérité. Les transitions difficiles vers plus de dignité, de liberté et de démocratie sont cruciales.

Tous, nous avons à prendre la mesure des bouleversements géopolitiques qui impliquent l'ensemble du globe, mis en regard avec la crise mondiale et les politiques d'austérité menées dans tous les pays européens, et des exigences d'un développement durable et de sécurité des populations. En rupture avec la mise en concurrence et toutes les formes de replis individuels, les solidarités et coopérations prennent tout leur sens. Rien n'est écrit d'avance...

Evaluation : le gouvernement accentue les injustices et le désordre

Au moins tous les 4 ans, chaque enseignant-chercheur aura à établir un rapport mentionnant l'ensemble de ses activités et leurs évolutions éventuelles et le faire transmettre à sa section du CNU pour évaluation. Ces nouvelles dispositions, contenues dans le décret « statut » modifié en 2009, ne précisent pas quand l'évaluation a lieu. A cela s'ajoute le fait que la périodicité de cette évaluation peut être plus rapprochée (tous les ans par exemple, à la demande de l'EC).

Une logique s'appuyant sur les vagues d'évaluation des établissements voudrait que l'ensemble des EC d'un même établissement soit évalué la même année. Ce qui permettrait de traiter dans le même temps les situations de collègues partageant des conditions de travail analogues, membres d'une même composante de la même discipline (laboratoire, équipe, université...) en disposant éventuellement de toutes les informations sur le contexte d'exercice.

Le ministère en a décidé autrement : les vagues dépendraient des seuls mois de naissance, mettant la pagaille dans tous les établissements en charge d'organiser les opérations de recensement. Ce choix gouvernemental est un élément supplémentaire pour faire qu'à tout moment, dans chaque équipe, il règne un climat d'évaluation individuelle, et que s'instille partout la « culture du résultat ».

- 2012, les EC nés en en mars, juillet, octobre ;
- 2013, ceux nés en janvier, septembre et décembre ;
- 2014, ceux nés en février, avril et juin ;
- 2015 pour tous les autres.

Sous couvert d'assurer une répartition équilibrée des dossiers entre sections du CNU, le gouvernement met les

enseignants-chercheurs en grande difficulté, et accentue la grande confusion due à la mise en concurrence des EC, qui existe déjà dans les établissements. L'asynchronisme entre la contractualisation des établissements -lieu d'exercice des EC- devenue quinquennale, et l'évaluation quadriennale des EC, procède de la même logique.

La disparition du fichier national des EC (dit le "cocotier") au profit de fichiers locaux gérés par les établissements s'ajoute à ce mouvement de déréglementation. Cette suppression de toute référence nationale, conjuguée à la cacophonie de l'évaluation individuelle, accroît les menaces sur nos statuts de fonctionnaire d'Etat. Dans ce contexte, comment reconstituer un fichier national et ainsi disposer d'un panel statistique des EC permettant par exemple de connaître l'évolution du nombre de postes par corps, des informations sur les promotions, les CRCT... Les vagues par mois de naissance empêcheront la connaissance de ces informations y compris par établissement.

Prétendant parer à toutes les situations, le ministère rend possible la multiplication de sessions d'évaluation, augmente encore les facteurs de rupture d'égalité et aggrave les conditions d'exercice des membres des sections. La tenue de ces sessions risque même d'être impossible, si l'on ajoute la prise en compte des règles dites « de déports », pour peu que tous les membres d'une même section CNU soient nés dans un même groupe de trois mois (janvier, septembre, décembre par exemple).

Le gouvernement fait porter le poids de son impréparation sur le fonctionnement du CNU, sur la mise en œuvre de la collégialité, sur les fondements de l'éthique universitaire.

Le 19 mars, à l'appel du collectif « L'Ecole est notre avenir », se déroule une journée nationale de mobilisation contre les suppressions de postes, pour l'emploi et les moyens dans le service public d'Education.

Le SNESUP appelle à participer aux manifestations à Paris et en province.

Exigeons un plan de créations d'emplois pour répondre aux besoins du service public d'enseignement supérieur et de recherche et pour intégrer les précaires.

Manifestation à Paris : 14 h 30 – Luxembourg sous le ballon SNESUP (FSU 75).

Pour les manifestations en régions, voir www.fsu.fr